

DÉPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE 01300 PEYRIEU

☎ 04.79.42.00.14
Fax 04.79.42.00.90

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 avril 2016

Le 29 avril deux mil seize, le conseil municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de Jean GIREL, Maire.

Absents : Jean-Michel Fournier, Nathalie Gruselin, Jacky Capitan

Absent excusés : Stéphane Ravier donne pouvoir à Stéphanie Gerbier
Lionel Grostabussiat donne pouvoir à Laurent Roche

Présents : les autres membres du Conseil Municipal.

Objet : Avenant n°11 à intervenir avec la commune de Peyrieu membre du service ADS et la Communauté de communes Bugey Sud « Prévisionnel service ADS 2016 »

M. le Maire donne lecture de l'avenant n°11 à intervenir entre les communes membres du service ADS et la Communauté de communes Bugey Sud ; avenant qui précise le montant de la participation pour l'année 2016 et de son échéancier de versement qui peut se résumer comme suit :

- au 01/03/2016 : 1483.00€
- au 01/06/2016 : 1483.00€
- au 01/09/2016 : 1483.00€
- au 31/12/2016 : 1569.00€ appel de fonds pour le 1^{er} trimestre 2017

Frais d'intégration commune Bregnier cordon : 2 214 €

M. le Maire précise que les frais d'intégration mentionnés plus haut, pour la commune de Bregnier Cordon nouvelles communes, seront appelés par la Communauté de communes Bugey Sud en sus des montants figurant dans l'échéancier de l'année 2016

M. le maire rappelle que le prévisionnel 2016 est de 127 685,00 € à répartir par commune suivant le nombre de dossiers de l'année 2015; montant calculé après la déduction des frais d'intégration de la commune de Bregnier Cordon, qui adhère au service au 1^{er} janvier 2016.

M. le Maire rappelle au conseil que l'assemblée générale des communes membres au service ADS réunie le 22 03 2016 à Culoz a validé le projet d'avenant 11.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du nombre de dossiers de l'année 2015.
- **APPROUVE** l'avenant 11 et la répartition comme proposée et présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire à le signer

Objet : COUPES DE BOIS 2016

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Agent patrimonial de l'Office des Forêts, concernant le programme de coupe proposé pour l'année 2016 dans les forêts soumises au Régime forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Demande à l'Office National des Forêts** de bien vouloir apporter au programme les ajouts, ajournements ou modifications du mode de commercialisation ci-après,
- **Précise** la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

Parcelles	Volume estimé en m ³			Type de coupe
	Résineux	Feuillus	Taillis	
1		20	280	AMEL

- **Désigne** comme garants de la bonne exploitation des bois sur pied des bois d'affouage, conformément aux règles applicables en la matière :
 - **Maurice BETTANT**
 - **Jacky CAPITAN**
 - **Jean Michel FOURNIER**
- **Donne tout pouvoir** au Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération de vente.
- Dans le but de favoriser l'approvisionnement des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel (permettant une réduction des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage).

Objet : demande de dégrèvement

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. JACOB Frédéric et Mme COCHONAT Christelle, domiciliés 155 rue du petit Chantemerle à Peyrieu ont fait une demande de dégrèvement concernant leur dernière facture d'eau sur l'exercice 2016.

En effet, ayant une fuite entre le compteur et leur maison d'habitation, une consommation excessive a été relevée au mois d'avril 2016.

La moyenne annuelle a été calculée à partir des factures précédentes et le dégrèvement serait de 49.88 € HT soit 43 m3 d'assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal

Accepte le dégrèvement proposé.

Objet : Don de l'association paroissiale à la commune

Le Maire explique que l'association paroissiale souhaite faire un don de 3000 € à la commune de Peyrieu. Les frais de rénovation de l'église effectués par la commune tels que la réfection des peintures, la restauration des fresques et des lustres seront donc compensés par ce don.

Le maire demande au conseil de se prononcer :

- **Après délibération, le conseil Municipal décide d'accepter le don de l'association paroissiale** d'un montant de 3000€.
- **Autorise** le Maire à signer le titre de recettes d'un montant de 3000€

Objet : Droits de Branchement au réseau d'assainissement collectif

M. le maire rappelle qu'aujourd'hui les droits de branchement au réseau d'assainissement collectif se montent à 915 € HT que la boîte de branchement se situe en limite de terrain ou qu'il faille intervenir sur la voie pour se raccorder et emmener cette boîte en bordure de propriété. Dorénavant, la commune réalisera systématiquement les travaux sur le domaine public en partenariat avec une entreprise agréée et prendra en charge les travaux jusqu'en limite de propriété.

Aujourd'hui, les 915 € HT demandés ne couvrent plus les frais d'intervention et M. le Maire pense devoir réajuster ce tarif; après une simulation demandée auprès de l'entreprise DUMAS TP, le coût de raccordement moyen se situe autour de 3 500 €.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer afin d'augmenter cette participation à compter du 1^{er} mai 2016 pour toute nouvelle demande de raccordement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte de revoir les tarifs des droits de branchement,
- Fixe le nouveau montant à 3 500€ pour toute nouvelle demande de raccordement applicable dès le 1^{er} mai 2016,

QUESTIONS DIVERSES

✓ **L'entreprise Drone Logistique** est venue se présenter en mairie : elle propose la formation de pilotage de Drone et recherche un terrain susceptible de convenir pour ses séances de formation. Le terrain doit être suffisamment grand et nu de construction, de préférence.

La commune de Peyrieu possède un terrain de ce type et elle propose de faire un essai pour une session de formation. A l'issue de celle-ci, M. le maire et l'entreprise Drone Logistique devraient se rencontrer à nouveau afin de rédiger une convention pour le prêt de ce terrain.

✓ **Travaux dans l'appartement** face à la mairie : les travaux prévus sont une mise aux normes en électricité, le changement des toilettes et de l'évier de cuisine pour la plomberie et un rafraîchissement des peintures et des sols ainsi que la barrière du balcon à refaire. Sont également en cours des travaux d'isolation phonique dans la cuisine et rajout de plinthes en bois sur les parois isolées.

La location de cet appartement de 100 m² avec une cuisine, 2 chambres, un salon pourrait débiter au 1^{er} juillet 2016 pour un loyer mensuel de 580 € plus charges.

✓ **Travaux de voirie : au programme 2016 :**

- ✓ le revêtement en enrobé de la rue de la conche à Fay (VC 24)
- ✓ le revêtement bicouche chemin du Crotelaz (VC 30)
- ✓ le revêtement en enrobé chemin de la Touvière (VC 29)
- ✓ réfection du mur de soutènement VC39
- ✓ la construction d'un soutènement en enrochement (sous réserve que les travaux soient techniquement réalisables et sous réserve de l'obtention de l'enveloppe solidarité) chemin sous la vie VC 27
- ✓ **France Telecom** : suite au classement de la voie impasse du Frêne, Orange prend en charge les frais de branchement de la rue, 3 poteaux seront installés.
- ✓ **Local jeunes** : les travaux demandés seront faits : changement de la poignée de porte de l'entrée, déplacement du radiateur, réinstallation de l'antenne parabolique. L'horaire de fin de soirée des vendredis et samedis soirs sera fixé à 3 heures du matin, les jeunes pourront fêter leur anniversaire dans la salle avec l'accord écrit des parents.

Les deux jeunes extérieurs à Peyrieu qui ont demandé à faire partie de l'association sont autorisés à intégrer le groupe.

- ✓ **SIVOM et vente de composteurs** : une vente sera organisée en partenariat avec le SIVOM le vendredi 03 juin 2016 sous le préau de l'école de 17 h 00 à 18 h 30.

En ce qui concerne les points d'apport volontaires (**PAV**), une entrevue avec Mme Mercier doit être planifiée pour discuter du coût d'achat d'une parcelle de terrain dont le bornage doit avoir lieu le 23/05 à 14 h 30.

- ✓ **Appartement communal place la poste** : La commune est désormais autorisée à libérer l'appartement, une commission fera l'inventaire des biens et verra si certains meubles ou autres peuvent être vendus, le véhicule est mis en vente par la Direction Générale des Finances Publiques.
- ✓ **Eau potable** : Suite à la réunion avec la SOGEDO, l'état du réseau s'améliore. Lors des relevés de consommation, la détection de fuite est à signaler le plus rapidement possible auprès de la SOGEDO. Au niveau des travaux de renforcement du réseau d'eau potable, l'emplacement de certains compteurs restera à définir. Un poteau incendie sera à remplacer au hameau de Bovinel.
- ✓ Demande de M. Soudan pour un commerce ambulant : l'autorisation est accordée, reste le jour de passage à définir, M. Soudan est attendu en mairie pour en convenir.
- ✓ M. Renaud propose une réunion d'information et de présentation de l'association AMF Téléthon, elle aura lieu le 09/06/2016 de 20 h à 22 h à la salle du patronage.

N°	Délibérations prises par le Conseil municipal
160401	Avenant 11 ADS prévisionnel 2016 et intégration de Bregnier Cordon
160402	Coupe de Bois 2016
160403	Demande de dégrèvement eau
160404	Don de l'association paroissiale à la commune
160405	Droits de branchement au réseau d'assainissement collectif

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

NOM- Prénom	Signature	Absent ou Pouvoir
Maurice BETTANT		
Yolande CLAPOT		
Yvon CLERC		
Jacky CAPITAN	Absent	Absent
Philippe DAMERS		
Carla FOURNIER		
Jean-Michel FOURNIER	Absent	Absent
Stéphanie GERBIER		
Jean GIREL		
Lionel GROSTABUSSIAT	Donne pouvoir à Laurent Roche	
Nathalie GRUSELIN	Absente	Absente
Chantal LEMERRE		
Stéphane RAVIER	Donne pouvoir à Stéphanie Gerbier	
Suzanne REVEILLARD		
Laurent ROCHE		